

L'honorable M. FITZPATRICK : J'aimerais bien à le voir. Nous mettons en vente tous les printemps ce qui s'est fabriqué de ficelle au cours de l'année. Une circulaire fait le tour du pays, avertissant les cultivateurs que chacun d'eux peut, sur demande, en avoir une certaine quantité au prix de revient, plus un cent. C'est ce que nous faisons depuis trois ans, et ceux-là le savent qui s'occupent d'une façon intelligente de ce qui se passe.

M. SPROULE : Vous vendez 10 cents et demi la livre, mais la livre ne contient que 600 pieds. La ficelle ordinaire a 650 pieds à la livre. En tenant compte de la longueur et des frais de transport, le prix est à peu près le même que celui auquel on peut l'acheter dans n'importe quel village du pays.

L'honorable M. FITZPATRICK : Cela ne prouve qu'une chose, c'est que la ficelle d'engerbage se vend un prix raisonnable, puisque nous vendons la nôtre au prix coûtant plus un cent. La main-d'œuvre nous coûte 50 cents par jour, et nous achetons la matière brute au prix le plus bas pour du comptant.

M. SPROULE : Comment se fait-il que l'année dernière, ou du moins l'année d'avant, on a vendu à M. Connelly à raison de 5 cents la livre ou environ ce qui en restait à la fin de la saison, tandis que les cultivateurs ont dû payer 10 cents.

L'honorable M. FITZPATRICK : Il n'a pas été vendu une livre de ficelle à M. Connelly depuis 1896. En 1896, M. Connelly, par l'entremise d'un individu du nom de Galliher, a pu acheter toute la production de l'année, et, comme conséquence, le gouvernement n'a pas mis une livre de ficelle en vente cette année-là.

M. SPROULE : Je puis me tromper sur le nom, mais je sais que la ficelle a été vendue, et l'on s'est excusé de l'avoir vendue à si bas prix en disant qu'elle se serait détériorée en la gardant. Nos cultivateurs en ont à l'année dans leurs granges, et elle ne se détériore pas. Elle peut se garder un an sans subir la moindre dépréciation : c'est ce que m'ont dit nombre de cultivateurs à qui j'en ai parlé. Et c'est cependant là-dessus que nos ministres se sont excusés d'avoir vendu une aussi grande quantité de ficelle d'engerbage à un prix beaucoup moins élevé que celui auquel on la vend aux cultivateurs.

L'honorable M. FITZPATRICK : Assurément l'honorable député (M. Sproule) fait confusion; et l'explication que je vais donner devra, je l'espère, lui faire reconnaître son erreur. Il y a deux ou trois ans—je ne me rappelle plus au juste—la Chambre adopta une résolution prescrivant au ministère de la Justice de ne disposer de la ficelle d'engerbage qu'en faveur des cultivateurs, de ne la leur vendre que par petites portions et à un peu plus que le prix de revient. Nous nous sommes conformés à cette résolution; mais les cultivateurs n'ont pris qu'à peu près le

quart de ce que nous avions. Ce qui restait à la fin de l'année a été vendu aux enchères, et c'est ce qui fait qu'elle n'a pas rapporté plus. Cela étant, il a été décidé, à la session suivante, de laisser au département de la Justice la faculté d'agir comme le font les autres manufacturiers, tout en donnant la préférence aux cultivateurs.

M. SPROULE : C'est pour n'avoir pas donné la préférence aux cultivateurs qu'il a fallu vendre aux enchères.

L'honorable M. FITZPATRICK : Quand je dis enchères, je n'entends pas dire qu'un encanteur a vendu en place publique, mais que des soumissions ont été demandées.

M. SPROULE : Nous avons voulu établir que des avis n'avaient pas été publiés dans les journaux, mais qu'on avait simplement adressé une circulaire à des personnes connues comme faisant habituellement trafic de ficelle d'engerbage, lesquelles personnes auraient envoyé leur soumission. Certains renseignements vrais nous avaient portés à croire qu'il y avait eu entente entre les commissionnaires à l'égard de celui d'entre eux qui devait obtenir la ficelle et du prix qui devait en être payé. C'est ce qui était déjà arrivé pour la ficelle fabriquée au pénitencier de Kingston, laquelle avait été vendue MM. H. N. Bate et Fils et à la Hobbes Hardware Company of London, les mêmes personnes d'ailleurs qui ont mis la main sur le produit de la prison centrale, et ont par là maintenu la hausse des prix de la ficelle d'engerbage au Canada.

M. HEYD : Il n'est pas étonnant que l'honorable député de Grey-nord (M. T. I. Thomson) ait quitté la Chambre au moment où les faits allaient lui être révélés. Je vois qu'il est de retour. Si l'honorable député veut ouvrir le rapport de l'auditeur général à la page 43—M, il y trouvera un état des ventes de ficelle d'engerbage et des sommes qu'elles ont produites :

32,945½ livres, pur manille (600 pieds), à 10½ cents et 10½ cents.

8,590 livres, pur manille (650 pieds), 11½ cents et 11½ cents.

34,586 livres, sisal, à 9½ cents, 9¼ cents et 9 cents.

51,091 livres, manille mélangé (Monarch), à 10½ cents et 10½ cents.

38,714½ livres, Kingston spécial, à 9½ et 9¼ cents.

84,724 livres, extra Standard, à 10½ cents et 10½ cents.

Si l'on a vendu la ficelle d'engerbage à des prix comme ceux-là, on ne paraît guère l'avoir sacrifiée.

M. SPROULE : Quelle année était-ce cela?

M. HEYD : C'est le rapport de l'année dernière.

M. T. I. THOMSON : Je remercie beaucoup l'honorable député de Brant-sud (M. Heyd) de m'avoir fourni l'occasion d'exposer à la Chambre l'état véritable de la question.